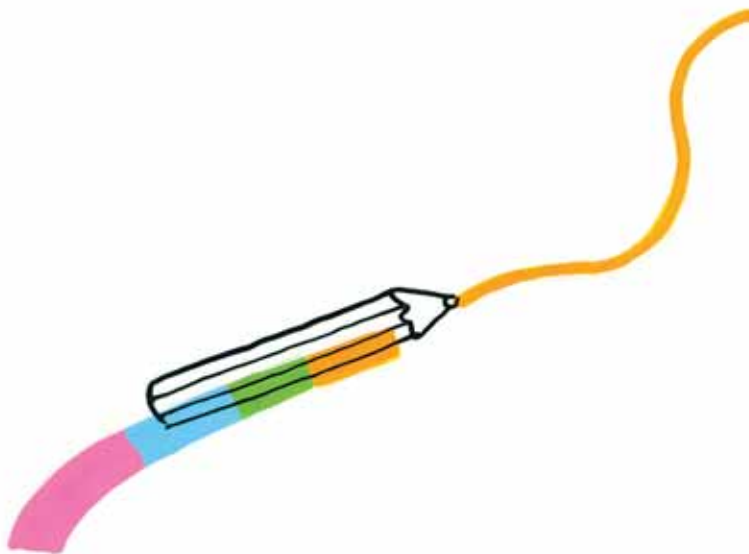


Votre enfant à l'école MATERNELLE



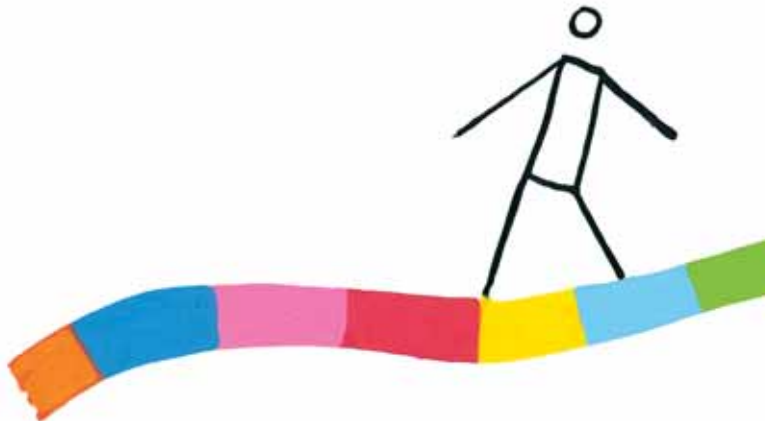


Votre enfant à l'école **MATERNELLE**





L'ÉCOLE,
UN CHEMIN
VERS L'AVENIR



Éditorial de Luc Chatel. 4

L'école en pratique. 6

L'essentiel sur la scolarité de votre enfant en maternelle. 8
Votre rôle de parent d'élève 12
La santé et la sécurité de votre enfant. 15
La scolarisation des enfants handicapés. 18
Qui fait quoi pour l'école maternelle ? 19
Qu'est-ce que le droit d'accueil ? 20

Les programmes. 22

Programmes de l'école maternelle :
petite section, moyenne section, grande section. 26
Tableaux : Repères pour organiser la progressivité des apprentissages
à l'école maternelle. 33

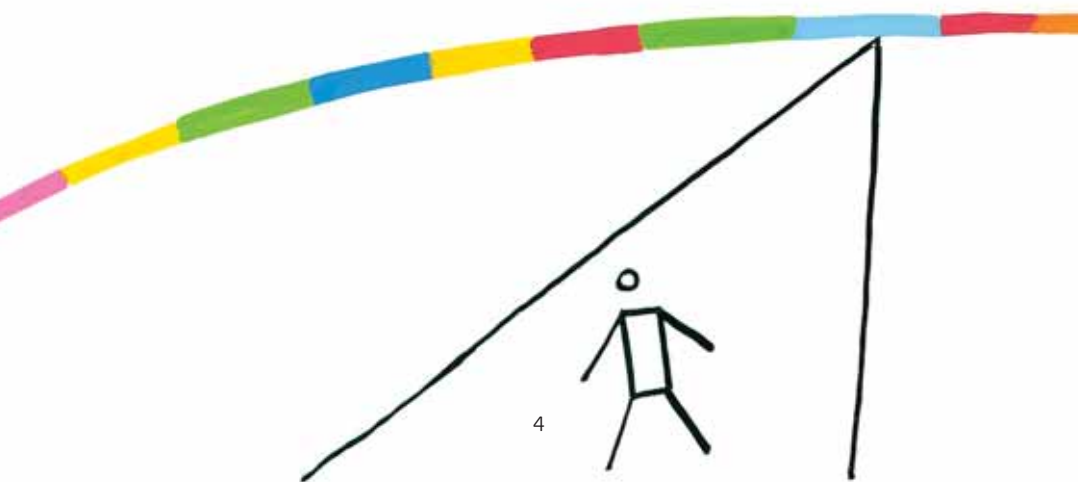


Préparons ensemble l'avenir de nos enfants

Dans quelques jours, votre enfant va vivre sa première rentrée scolaire : il va découvrir un nouveau monde, celui de l'école, et un nouveau mode de vie. C'est un moment essentiel pour lui mais aussi pour vous qui allez l'accompagner dans ses premiers pas, surtout s'il s'agit de votre premier enfant scolarisé. C'est pourquoi j'ai souhaité que le ministère de l'Éducation nationale diffuse gratuitement à tous les parents ce guide intitulé *Votre enfant à l'école maternelle*.

Au fil des pages, vous y trouverez les programmes d'enseignement, avec les objectifs à atteindre ainsi que des informations pratiques destinées à répondre aux questions que vous pouvez vous poser pour la scolarité de votre enfant.

L'école maternelle occupe une place essentielle au sein de notre système éducatif. Elle est beaucoup plus qu'une structure d'accueil : elle est le lieu des premiers apprentissages. Sous la conduite de leurs professeurs, dont je veux saluer ici la compétence et le dévouement, nos enfants



s'approprient progressivement le langage. Ils apprennent à s'exprimer, ils enrichissent leur vocabulaire avec méthode et découvrent l'univers de l'écrit.

Ces premiers apprentissages sont d'autant plus importants qu'ils sont souvent décisifs au moment d'apprendre à lire et à écrire.

C'est aussi à l'école maternelle que les élèves commencent à observer et à découvrir le monde qui les entoure, notamment en pratiquant des activités physiques ou artistiques essentielles à leur épanouissement. C'est enfin à l'école maternelle que la plupart des enfants vivent leur première expérience de vie collective, avec toutes ses exigences mais aussi sa richesse.

Vous le voyez, le rôle de l'école maternelle, c'est de permettre à votre enfant de devenir un élève et de l'accompagner sur la voie qui le conduira à l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

De l'école pour tous à la réussite de chacun : voilà l'ambition de l'École républicaine aujourd'hui. Cette ambition commence dès la maternelle, qui est le premier maillon d'un parcours qui mènera votre enfant jusqu'au baccalauréat.

Bonne rentrée à tous !

LUC CHATEL

Ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du Gouvernement



L'école en pratique

Votre enfant vient d'entrer à l'école maternelle. Sa réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours. Pour vous aider, le ministère de l'Éducation nationale a rassemblé dans ce guide des conseils et quelques informations pratiques.



L'essentiel sur la scolarité de votre enfant en maternelle



L'ÉCOLE MATERNELLE DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'école primaire, organisée en cycles, regroupe l'école maternelle (petite, moyenne et grande section) et l'école élémentaire.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures, du lundi matin au vendredi après-midi, 36 semaines par an.

Deux heures par semaine d'aide personnalisée sont offertes, au-delà des 24 heures, aux enfants rencontrant des difficultés.

De la petite à la grande section, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants. Ils découvrent le monde qui les entoure et préparent leur rentrée à l'école élémentaire.

L'ÉCOLE MATERNELLE ET LA PETITE ENFANCE

L'école maternelle travaille en liaison avec tous les systèmes d'accueil éducatif de la petite enfance. Elle a toute sa place dans le rapport qui s'établit entre les besoins, l'offre d'accueil et les possibilités locales.

Dans ce contexte, l'école maternelle joue un rôle d'accueil éducatif de qualité, particulièrement dans les secteurs difficiles, elle est le lieu de la première scolarisation.

À QUEL ÂGE VOTRE ENFANT PEUT-IL ÊTRE ACCUEILLI À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Les enfants français et étrangers peuvent y être accueillis à partir de trois ans. Ils peuvent également être admis, dans la limite des places disponibles, s'ils ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter. Les enfants doivent en particulier avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière. Ils y restent jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans.

DANS QUELLE ÉCOLE SCOLARISER VOTRE ENFANT ?

Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école publique ou dans une école privée.

Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, adressez-vous à votre mairie pour connaître l'école de votre secteur.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez dans votre commune, vous devez demander une dérogation à votre mairie.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une école située dans une autre commune que celle où vous résidez, vous devez vous adresser à la mairie de la commune d'accueil.

Cet accueil peut vous être refusé lorsqu'il s'agit d'une première inscription dans la commune, sauf si la demande est justifiée par l'absence d'école dans la commune de résidence ou par certaines situations particulières.

En cas de difficultés d'inscription, adressez-vous aux services de l'inspection académique de votre département. Ceux-ci vous aideront à trouver une solution.

Lorsque votre enfant est inscrit à l'école maternelle d'une commune d'accueil, il a le droit d'y effectuer toute sa scolarité maternelle. L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Mais certaines communes la reçoivent plus tôt. Renseignez-vous. Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ÉCOLE MATERNELLE ?

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- s'approprier le langage ;
- découvrir l'écrit ;
- devenir élève ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir le monde ;
- percevoir, sentir, imaginer, créer.

COMMENT SE DÉROULE GÉNÉRALEMENT UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

L'organisation du temps à l'école est adaptée aux rythmes des jeunes enfants. Tout au long de la journée, les enfants sont placés en situation d'activités visant des apprentissages précis dans des domaines variés. Ces activités prennent parfois la forme de jeux : c'est plus souvent le cas en petite section, ça l'est de moins en moins en grande section où apparaissent des exercices dirigés. Toutes les activités favorisent l'apprentissage de la langue, qui constitue l'objectif prioritaire du programme de l'école maternelle. La progressivité des activités est conçue sur l'ensemble du cycle maternel et, bien évidemment, dans le cadre de l'année scolaire.

Les formes d'activités font alterner des groupes restreints souvent appelés « ateliers » et des moments de regroupement. Ces regroupements sont l'occasion pour l'enseignant de présenter les activités et de donner les consignes ou bien de faire un bilan de ce qui a été réalisé, de commenter les réussites, de repérer et expliquer les erreurs ou les difficultés, de mettre en évidence ce qui doit être retenu.

Les enfants s'expriment face à leurs camarades et les écoutent ; ils découvrent les règles de communication dans un groupe. C'est souvent lors de regroupements que l'enseignant raconte ou lit des histoires et organise des échanges pour s'assurer que le sens en a été compris. C'est aussi pendant des regroupements que les enfants chantent, disent des comptines ou des poèmes de mémoire ou apprennent de nouveaux textes.

L'objectif de faire réussir chaque élève anime les enseignants qui choisissent les situations pédagogiques adaptées et les présentent aux enfants.

Si besoin, une aide personnalisée est mise en place pour permettre à chacun d'atteindre les objectifs fixés.

L'école maternelle est attentive aux besoins particuliers des jeunes enfants et leur apporte des réponses adaptées.

L'accueil est un temps privilégié d'écoute et d'attention portées à chaque enfant et aux adultes qui l'accompagnent. Il favorise la séparation dans la sérénité. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école. Limité dans le temps, il se tient habituellement dans la classe. Il a une importance particulière en petite section.

La sieste est un temps nécessaire pour certains enfants, les plus jeunes surtout ; la possibilité de se reposer est proposée dans des conditions psychologiques positives et matérielles correctes.

Les récréations constituent une pause dans les activités d'apprentissage au cours de chaque demi-journée. Elles sont un peu plus longues qu'à l'école élémentaire.

Ce sont des moments éducatifs : des activités motrices sont possibles dans un espace aménagé pour répondre aux besoins physiques des enfants et sous la surveillance des enseignants. Elles favorisent les contacts entre enfants d'âges différents et la responsabilisation des plus grands. Se déroulant en plein air aussi souvent que possible, ces moments concourent à une bonne hygiène de vie.

QUI SONT VOS INTERLOCUTEURS À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

L'enseignant responsable de la classe de votre enfant est votre premier interlocuteur pour tout ce qui concerne les apprentissages et la vie en classe. Vous pouvez aussi vous adresser au directeur ou à la directrice de l'école, qui est responsable de son bon fonctionnement.

Vous pouvez également vous adresser à l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) qui est le supérieur hiérarchique des enseignants des écoles situées dans la circonscription. À ce titre, il gère administrativement les écoles, anime la vie pédagogique des équipes de maîtres et les inspecte individuellement.

Les coordonnées de l'inspection dont relève une école doivent être affichées à l'école.

Votre rôle de parent d'élève



En accompagnant votre enfant dans sa scolarité, vous pouvez l'aider à réussir. Accompagner votre enfant, c'est d'abord vous tenir régulièrement informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, et saisir autant que possible les occasions d'y être présent. C'est aussi encourager votre enfant et le soutenir dans ses efforts pour réussir. C'est encore l'aider à développer son autonomie et son sens des responsabilités, lui apprendre le respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie en commun. En veillant à ce qu'il observe une bonne hygiène de vie, vous lui donnez plus de chance d'être plus disponible pour apprendre (voir « La santé et la sécurité de votre enfant », page 15).

ÊTRE INFORMÉ

En tant que parent, membre de la communauté éducative, vous disposez de droits reconnus et garantis par le Code de l'éducation.

Le premier de vos droits est d'être informé, directement et régulièrement, lors des rencontres personnelles avec l'enseignant, des progrès et des difficultés de votre enfant, des mesures éventuellement prises pour l'aider ainsi que de son comportement à l'école.

Beaucoup de questions étant communes à tous les parents, le directeur organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignants.

Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants, notamment par l'intermédiaire du livret scolaire.

Le directeur veille aussi à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'informations et d'entrevues que vous présentez.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. Il peut prévoir toute action supplémentaire pour tenir compte des spécificités locales et des orientations du projet d'école.

Les heures de réunion doivent être compatibles avec vos horaires de travail.

PARTICIPER À LA VIE DE L'ÉCOLE

Le plus sûr moyen de participer à la vie de l'école est de voter lors de l'élection des délégués de parents qui siègent au conseil d'école et, pourquoi pas, de poser votre candidature comme délégué des parents de la classe où se trouve votre enfant.

Le parent délégué assure un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants, médecin scolaire et assistante sociale) et les autres parents ; il assiste au conseil d'école.

À QUOI SERT LE CONSEIL D'ÉCOLE ?

Le conseil d'école réunit les enseignants, les élus et les parents d'élèves.

Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il donne des avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène, sécurité des enfants).

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

ADHÉRER À UNE ASSOCIATION DE PARENTS

L'adhésion à une association de parents n'est pas obligatoire mais elle est conseillée si vous souhaitez participer à la vie de l'école. Le rôle des associations de parents d'élèves est reconnu dans le décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006.

ÉLIRE DES DÉLÉGUÉS

Les représentants des parents au conseil d'école en nombre égal au nombre de classes sont élus chaque année, au milieu du mois d'octobre. Vous pouvez voter au bureau de vote ouvert à l'école ou par correspondance.

Chaque parent, quelle que soit sa situation (marié ou non, séparé, divorcé...) est électeur et éligible. L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit comporter au moins deux noms et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir.

Vous pouvez constituer une liste, même si vous n'êtes pas membre d'une association de parents d'élèves représentée dans l'école que fréquente votre enfant.

Les délégués participent au bon fonctionnement de l'école et peuvent faire valoir utilement le point de vue des familles. L'élection est donc un acte important pour chaque parent.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à l'inspection académique du département.

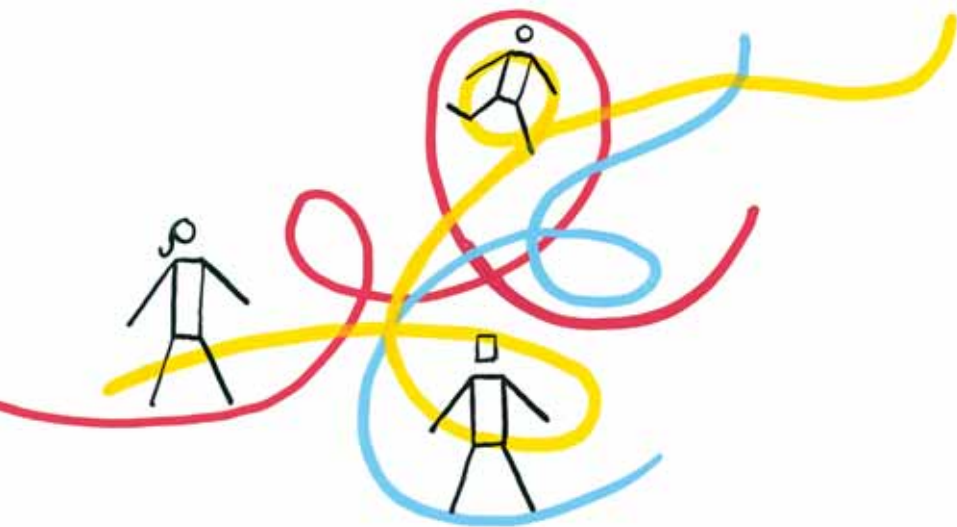
LE DIALOGUE AVEC L'ÉCOLE ET LES RECOURS POSSIBLES

Vous vous interrogez sur la scolarité de votre enfant ou sur sa vie en classe ? N'hésitez pas à demander un rendez-vous personnel à l'enseignant responsable de sa classe. Dans tous les cas, c'est votre premier interlocuteur. L'enseignant, tout comme le directeur ou la directrice, est tenu de donner suite à vos demandes d'informations ou de rendez-vous.

Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première démarche consiste à dialoguer avec l'enseignant responsable de la classe de votre enfant.

Le cas échéant, vous en parlerez aussi avec le directeur ou la directrice de l'école qui est responsable du bon fonctionnement de l'école.

Si nécessaire, vous pourrez ensuite demander conseil à l'inspecteur de l'Éducation nationale du secteur.



La santé et la sécurité de votre enfant

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Vous devez présenter le carnet de vaccination de votre enfant à jour. Pour la fréquentation scolaire, les vaccinations contre les maladies suivantes sont obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite (vaccins souvent associés à celui de la coqueluche). D'autres sont vivement recommandées : vaccins contre la rougeole, les oreillons, et la rubéole (ROR). Soyez vigilant sur les dates de rappel.

LES VISITES MÉDICALES

Le premier bilan de santé est effectué entre cinq et six ans, en grande section de maternelle ou au cours préparatoire. Cet examen médical complet comprend le dépistage systématique des troubles de la vue, de l'audition, du langage ou du comportement. La présence d'un parent est conseillée. Vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre employeur en présentant la convocation à cette visite médicale obligatoire.

LES SOINS ET LES SITUATIONS D'URGENCE À L'ÉCOLE

Un protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement a été publié au Bulletin Officiel du 6 janvier 2000. Des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence doivent être affichées. Une ligne téléphonique permettant de contacter les services d'urgence doit être accessible en permanence.

Dans tous les cas graves, la famille est prévenue ainsi que le directeur d'école.

SI VOTRE ENFANT EST ALLERGIQUE OU SOUMIS À UN TRAITEMENT MÉDICAL

Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous pouvez demander à l'école d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI) qui sera rédigé en concertation entre le médecin de l'Éducation nationale, le directeur d'école, l'enseignant et vous-même.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux vous informer, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.

À l'école maternelle, la responsabilité de la restauration relève de la collectivité territoriale (généralement la commune ou la communauté de communes).

Les modes d'organisation varient selon la taille des communes.

Le service est assuré, soit par le personnel communal, soit par celui du service de restauration.

Le menu doit être affiché.

UN ENFANT EN BONNE SANTÉ : QUELQUES CONSEILS DE BON SENS

● **Veillez à son alimentation.** Préparez-lui un petit déjeuner complet qu'il prendra avant de partir à l'école, évitez les produits de grignotage trop salés, trop gras ou trop sucrés.

● **Favorisez son sommeil.** Fixez une heure raisonnable pour le coucher et privilégiez la régularité. Vous pouvez lui expliquer que le sommeil est important pour grandir, se remettre des fatigues de la journée et être prêt le lendemain pour apprendre.

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

L'assurance scolaire ne peut être exigée pour les activités obligatoires à l'école, mais il est de fait plus raisonnable et plus simple de souscrire une assurance scolaire spécifique. Elle est, par exemple, indispensable pour participer à une sortie scolaire. De plus, les organisateurs d'activités facultatives ou périscolaires ont le droit d'exiger des élèves qu'ils soient assurés pour les risques liés à ces activités.

Enfin, il est indispensable que votre enfant soit assuré pour les trajets et les activités extrascolaires (sportives, etc.), pour les risques de dommages qu'il pourrait causer, mais aussi pour ceux qu'il pourrait subir.

Si vous avez déjà souscrit une assurance multirisque familiale et que vous ne souhaitez pas souscrire une assurance supplémentaire, vérifiez attentivement avec votre assureur la nature des risques qu'elle couvre dans les cadres scolaire et périscolaire, et jusqu'à quel niveau. Il est conseillé de lui demander de vous communiquer par écrit ces précisions.



La scolarisation des enfants handicapés

UN ENFANT HANDICAPÉ PEUT-IL ÊTRE ACCUEILLI À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

La scolarisation d'un enfant est un droit. Un enfant handicapé peut donc être accueilli dès l'âge de trois ans à l'école maternelle, comme tout autre enfant. Pour rechercher avec vous les modalités les mieux adaptées aux besoins de votre enfant, la démarche la plus judicieuse consiste pour vous à faire reconnaître et évaluer la situation de handicap qui est la sienne. Il vous suffit pour cela de vous adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cette institution a été créée dans chaque département pour simplifier les démarches des familles : demandes de projet personnalisé de scolarisation (PPS), allocations, etc. Elle regroupe toutes les compétences nécessaires à la prise en charge des personnes présentant un handicap. Si votre enfant présente un handicap qui ne nécessite pas une prise en charge par une institution spécialisée, il sera scolarisé avec les autres élèves, à l'école maternelle, dans le cadre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE

Si votre enfant présente un handicap nécessitant des conditions d'accueil particulières (s'il a, par exemple, des difficultés à se déplacer ou s'il a besoin d'un matériel spécifique), son PPS devra préciser les aménagements nécessaires ainsi que, éventuellement, l'attribution d'un auxiliaire de vie scolaire. Le PPS est établi par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec l'aide des équipes pédagogiques. Son application est suivie par un enseignant référent nommé par l'inspecteur d'académie.

LES CLASSES D'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS)

Si la scolarisation individuelle en milieu ordinaire n'est pas la réponse la mieux adaptée aux besoins de votre enfant, il peut être accueilli dans une classe d'inclusion scolaire (CLIS). Les CLIS répondent à quatre situations de handicap : déficience visuelle, auditive, motrice, ou troubles des fonctions cognitives. Limitées à douze élèves, ces classes sont situées dans des écoles de quartier ordinaires. Selon leurs capacités, tous les élèves des CLIS participent plus ou moins fréquemment à des activités organisées dans d'autres classes. La commission des droits et de l'autonomie de la MDPH prononce l'orientation en CLIS et désigne l'école qui accueillera votre enfant.

Qui fait quoi pour l'école maternelle ?

La majorité des questions que vous vous poserez au cours de la scolarité de votre enfant trouveront des réponses auprès de vos interlocuteurs habituels présentés au début de ce guide. Il peut cependant être utile de connaître le rôle des instances et des personnels qui participent au bon fonctionnement de l'école maternelle.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère fixe les programmes, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles. Il s'assure de la qualité et de la conformité des enseignements.

L'INSPECTION ACADÉMIQUE

C'est la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Elle gère les personnels enseignants de l'enseignement primaire, l'organisation pédagogique et la vie scolaire de l'école. Elle recrute les auxiliaires de vie scolaire qui facilitent la scolarisation des élèves handicapés dans les classes.

LA COMMUNE

La commune a la charge des écoles publiques présentes sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux des écoles. C'est elle qui construit, agrandit, entretient les bâtiments, y compris pour les grosses réparations. Elle fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école.

Elle organise et finance le service de restauration scolaire. Elle recrute, forme et rémunère les personnels qui assurent l'entretien des locaux ou le service de restauration scolaire (y compris sa surveillance). Parmi ces personnels, on compte les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), dont le rôle est essentiel à la bonne marche des écoles maternelles. Outre leurs missions en matière de propreté et d'hygiène, ils inscrivent leur action quotidienne dans le champ éducatif et sont associés aux projets des écoles et des classes. Nommés par le maire après avis du directeur ou de la directrice de l'école, ils sont placés sous la double autorité de l'administration municipale et de l'école. Placés sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de l'école maternelle pendant le temps scolaire, ces personnels sont appelés à travailler sous l'autorité du maire en dehors de ces périodes.

Qu'est-ce que le droit d'accueil ?



La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

L'objet de la loi est défini dans l'article 2 : « Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève. »

CETTE LOI PERMET DE CONCILIER DEUX LIBERTÉS :

- la liberté pour les enseignants de faire grève ;
- la liberté pour les familles de poursuivre leurs activités professionnelles les jours de grève.

L'ORGANISATION DU SERVICE D'ACCUEIL

Les jours de grève, les enfants sont accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève.

L'État assure cet accueil si le taux d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève dans une école est inférieur à 25 % des enseignants de cette école.

La commune assure le service d'accueil si ce taux est supérieur ou égal à 25 %. Elle bénéficie en contrepartie d'une compensation financière de l'État et organise ce service de façon souple. Elle peut ainsi choisir les personnels et les locaux, ou choisir de déléguer l'organisation de ce service.

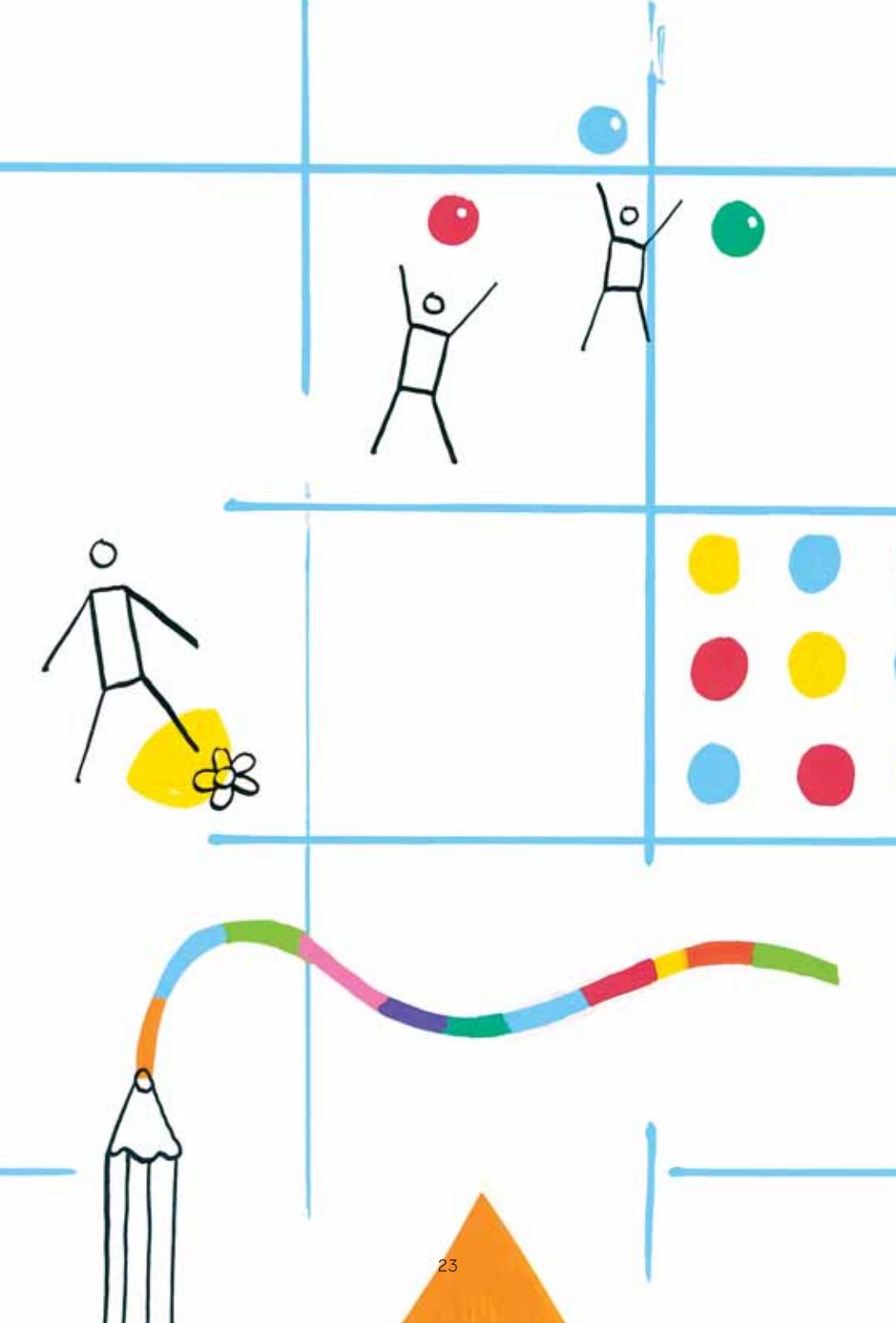
Pour les écoles privées sous contrat, c'est soit l'État, soit l'organisme de gestion de l'école qui met en place le service d'accueil. Une compensation financière est également prévue par la loi.



Les programmes

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.





Préambule

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.

Avec l'unification et l'allongement des parcours scolaires, la spécificité de l'école primaire s'est estompée. Elle a cessé d'incarner à elle seule l'idéal scolaire. Mais son rôle n'en est devenu que plus déterminant dans la réussite des élèves jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, et au-delà.

L'école primaire n'est pas une simple étape de la scolarité : c'est la clé du succès de toutes les autres.

Elle construit les fondements d'une formation menant chacun à une qualification, et qui se prolongera tout au long de la vie.

C'est à la lumière de ce constat qu'il convient de tracer un nouvel horizon pour l'école primaire, tout en restant fidèle à la grande inspiration de l'école républicaine : **offrir à tous les enfants des chances égales de réussite et préparer, pour tous, une intégration réussie dans la société.**

L'école primaire doit transmettre et faire acquérir à chaque élève les connaissances et compétences fondamentales qui seront nécessaires à la poursuite de sa scolarité au collège et, au-delà, dans les voies de formation choisies par l'élève. À cet égard, le socle commun de connaissances et de compétences institué par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 est la référence indispensable autour de laquelle seront organisés tous les enseignements de ce premier niveau de la scolarité obligatoire.

L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative.

C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels, qu'on les préparera à la réussite. Le véritable moteur de la motivation des élèves réside dans l'estime de soi que donnent l'apprentissage maîtrisé et l'exercice réussi.

C'est la raison pour laquelle les élèves en difficulté doivent pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée et différenciée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées.

Il est également indispensable que tous les élèves soient invités à réfléchir sur des textes et des documents, à interpréter, à construire une argumentation, non seulement en français mais dans toutes les disciplines, qu'ils soient entraînés à mobiliser leurs connaissances et compétences dans des situations progressivement complexes pour questionner, rechercher et raisonner par eux-mêmes. Ils doivent pouvoir partager le sens des mots, s'exprimer à l'oral comme par écrit pour communiquer dans un cercle élargi. L'intégration à la vie collective suppose aussi que l'école fasse une place plus importante aux arts, qui donnent des références communes et stimulent la sensibilité et l'imagination. Il faut également que chaque élève puisse s'épanouir par une pratique sportive quotidienne. L'école primaire développe enfin le respect et la tolérance qui fondent les droits de l'homme et qui se traduisent au quotidien par le respect des règles de civilité et de politesse.

Les programmes nationaux de l'école primaire définissent pour chaque domaine d'enseignement les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles ; ils indiquent des repères annuels pour organiser la progressivité des apprentissages en français et en mathématiques. Ils laissent cependant libre le choix des méthodes et des démarches, témoignant ainsi de la confiance accordée aux maîtres pour une mise en œuvre adaptée aux élèves.

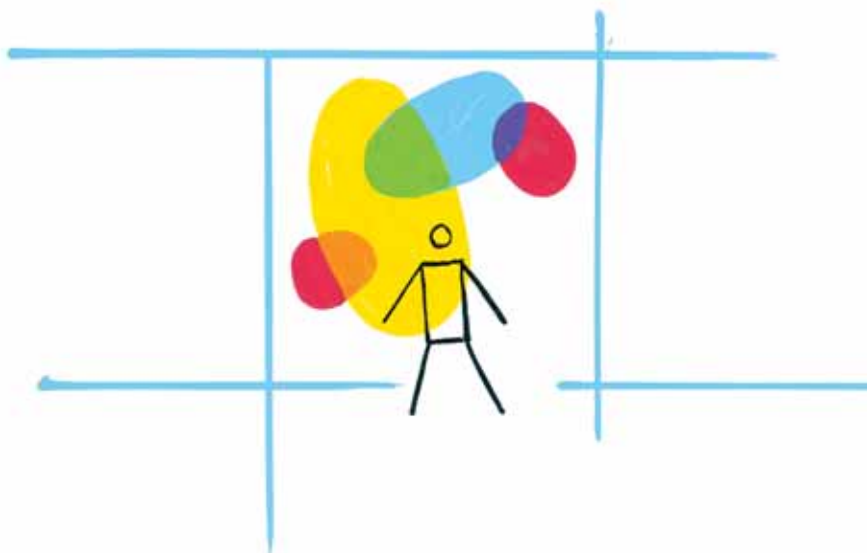
La liberté pédagogique induit une responsabilité : son exercice suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi, pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

Les programmes de l'école primaire précisent le contenu des savoirs fondamentaux dont l'acquisition est un objectif pour tous les élèves.

Les évaluations nationales de CE1 et CM2 permettent une évaluation régulière des acquis et du niveau des élèves ; elles contribuent à la validation des paliers intermédiaires de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

L'ambition retrouvée de l'école primaire passe par des programmes plus courts, plus clairs et plus ambitieux : tel est l'objectif des programmes présentés ci-après.

Programme de l'école maternelle petite, moyenne, grande section



L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'appropriier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève. Il découvre l'univers de l'écrit.

Le programme de l'école maternelle, sans horaire contraignant, présente les grands domaines d'activité à aborder sur les trois années qui précèdent l'entrée dans la scolarité obligatoire ; il fixe les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire. La mise en œuvre du programme doit prendre en compte les étapes et le rythme du développement de l'enfant.

L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

S'approprier le langage



Le langage oral est le pivot des apprentissages de l'école maternelle. L'enfant s'exprime et se fait comprendre par le langage. Il apprend à être attentif aux messages qu'on lui adresse, à les comprendre et à y répondre.

Dans les échanges avec l'enseignant et avec ses camarades, dans l'ensemble des activités et, plus tard, dans des séances d'apprentissage spécifiques, il acquiert quotidiennement de nouveaux mots dont le sens est précisé, il s'approprie progressivement la syntaxe de la langue française (l'ordre des mots dans la phrase).

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- comprendre un message et agir ou répondre de façon pertinente ;
- nommer avec exactitude un objet, une personne ou une action ressortissant à la vie quotidienne ;
- formuler, en se faisant comprendre, une description ou une question ;
- raconter, en se faisant comprendre, un épisode vécu inconnu de son interlocuteur, ou une histoire inventée ;
- prendre l'initiative de poser des questions ou d'exprimer son point de vue.

Découvrir l'écrit

L'école maternelle introduit progressivement les enfants aux apprentissages fondamentaux. Les activités d'expression à l'oral, en particulier les séquences consacrées à l'acquisition du vocabulaire, les situations nombreuses d'écoute de textes que l'enseignant raconte puis lit, et la production d'écrits consignés par l'enseignant préparent les élèves à aborder l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Par trois activités clés (travail sur les sons de la parole, acquisitions du principe alphabétique et des gestes de l'écriture), l'école maternelle favorise grandement l'apprentissage systématique de la lecture et de l'écriture qui commencera au cours préparatoire.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- identifier les principales fonctions de l'écrit ;
- écouter et comprendre un texte lu par l'adulte ;
- connaître quelques textes du patrimoine, principalement des contes ;
- produire un énoncé oral dans une forme adaptée pour qu'il puisse être écrit par un adulte ;
- différencier les sons ;
- distinguer les syllabes d'un mot prononcé, reconnaître une même syllabe dans plusieurs énoncés ;
- faire correspondre les mots d'un énoncé court à l'oral et à l'écrit ;
- reconnaître et écrire la plupart des lettres de l'alphabet ;
- mettre en relation des sons et des lettres ;
- copier en écriture cursive, sous la conduite de l'enseignant, de petits mots simples dont les correspondances en lettres et sons ont été étudiées ;
- écrire en écriture cursive son prénom.

Devenir élève

L'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école. Devenir élève relève d'un processus progressif qui demande à l'enseignant à la fois souplesse et rigueur.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- respecter les autres et respecter les règles de la vie commune ;
- écouter, aider, coopérer, demander de l'aide ;
- éprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions ;
- identifier les adultes et leur rôle ;
- exécuter en autonomie des tâches simples et jouer son rôle dans des activités scolaires ;
- dire ce qu'il apprend.

Agir et s'exprimer avec son corps

L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. Elles sont l'occasion d'explorer, de s'exprimer, d'agir dans des environnements familiers, puis, progressivement, plus inhabituels. Elles permettent de se situer dans l'espace.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés ;
- coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement, accepter les contraintes collectives ;
- se repérer et se déplacer dans l'espace ;
- s'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement ;
- décrire ou représenter un parcours simple.

Découvrir le monde

À l'école maternelle, l'enfant découvre le monde proche ; il apprend à prendre et à utiliser des repères spatiaux et temporels. Il observe, il pose des questions et progresse dans la formulation de ses interrogations vers plus de rationalité. Il apprend à adopter un autre point de vue que le sien propre et sa confrontation avec la pensée logique lui donne le goût du raisonnement. Il devient capable de compter, de classer, d'ordonner et de décrire, grâce au langage et à des formes variées de représentation (dessins, schémas). Il commence à comprendre ce qui distingue le vivant du non-vivant (matière, objets).

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- reconnaître, nommer, décrire, comparer, ranger et classer des matières, des objets selon leurs qualités et leurs usages ;
- connaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction ;
- connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, des locaux, de l'alimentation ;
- nommer les principales parties du corps humain et leur fonction, distinguer les cinq sens et leur fonction ;
- repérer un danger et le prendre en compte ;
- utiliser des repères dans la journée, la semaine et l'année ;
- situer des événements les uns par rapport aux autres ;
- dessiner un rond, un carré, un triangle ;
- comparer des quantités, résoudre des problèmes portant sur les quantités ;
- mémoriser la suite des nombres au moins jusqu'à 30 ;
- dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus ;
- associer le nom de nombres connus avec leur écriture chiffrée ;
- se situer dans l'espace et situer les objets par rapport à soi ;
- se repérer dans l'espace d'une page ;
- comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et dans l'espace.

Percevoir, sentir, imaginer, créer




L'école maternelle propose une première sensibilisation artistique. Les activités visuelles et tactiles, auditives et vocales accroissent les possibilités sensorielles de l'enfant. Elles sollicitent son imagination et enrichissent ses connaissances et ses capacités d'expression ; elles contribuent à développer ses facultés d'attention et de concentration.

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter son geste aux contraintes matérielles (instruments, supports, matériels) ;
- observer et décrire des œuvres du patrimoine, construire des collections ;
- utiliser le dessin comme moyen d'expression et de représentation ;
- avoir mémorisé et savoir interpréter des chants, des comptines ;
- réaliser une composition en plan ou en volume selon un désir exprimé ;
- écouter un extrait musical ou une production, puis s'exprimer et dialoguer avec les autres pour donner ses impressions.

Repères

pour organiser la progressivité des apprentissages à l'école maternelle



À l'école maternelle, les écarts d'âges entre les enfants, donc de développement et de maturité, ont une importance très forte ; le fait que le français soit ou non la langue de la famille influe également sur la vitesse des acquisitions. Les décalages entre enfants d'une même section ne sont pas, en général, des indices de difficulté ; ils expriment des différences qui doivent être prises en compte pour que chacun progresse dans son développement personnel. Les enseignants veilleront à éviter tout apprentissage prématuré.

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages.

S'approprier le langage

Petite section	Moyenne section	Grande section
<p>Échanger, s'exprimer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer en relation avec autrui par la médiation du langage. - Utiliser le pronom "je" pour parler de soi. - Répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre. - S'exprimer, dire des comptines très simples, chanter devant les autres. - Commencer à prendre sa place dans les échanges collectifs. - Se faire comprendre par le langage pour les besoins de la vie scolaire. <p>Comprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre une consigne simple dans une situation non ambiguë. - Écouter en silence un conte ou un poème courts. - Comprendre une histoire courte et simple racontée par l'enseignant : répondre à quelques questions très simples sur le texte écouté ; guidé par le maître ou par des images, reformuler quelques éléments de l'histoire écoutée. - Observer un livre d'images, ou très illustré, et traduire en mots ses observations. 	<p>Échanger, s'exprimer</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer dans un langage mieux structuré, en articulant correctement (les syllabes complexes avec enchaînement de consonnes peuvent être encore difficiles à prononcer). - Dire ou chanter une dizaine de comptines, chansons et poèmes, avec une bonne prononciation. - Décrire, questionner, expliquer en situation de jeu, dans les activités des divers domaines. - Participer à un échange collectif en écoutant autrui et en attendant son tour de parole. - Relater un événement inconnu des autres ; inventer une histoire sur une suite d'images ; faire des hypothèses sur le contenu d'un livre au vu de sa couverture et de ses illustrations. Dans tous les cas, ajuster son propos pour se faire comprendre en fonction de questions ou de remarques. <p>Comprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les consignes des activités scolaires, au moins en situation de face-à-face avec l'adulte. 	<p>Échanger, s'exprimer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dire, décrire, expliquer après avoir terminé une activité ou un jeu (hors contexte de réalisation). - Justifier un acte, un refus, une préférence en utilisant à bon escient "parce que". - Relater un événement inconnu des autres ; exposer un projet ; inventer une histoire (à partir de quelques images éventuellement). - Produire un oral compréhensible par autrui. - Participer à une conversation en restant dans le sujet de l'échange. - Dire comptines, poèmes ou autres textes en adoptant un ton approprié. - Chanter une dizaine de chansons apprises en classe. <p>Comprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre des consignes données de manière collective. - Comprendre une histoire lue par l'enseignant ; la raconter en restituant les enchaînements logiques et chronologiques ; l'interpréter ou la transposer

Petite section	Moyenne section	Grande section
<p>Progresser vers la maîtrise de la langue française</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se saisir d'un nouvel outil linguistique (lexical ou syntaxique) que l'enseignant lui fournit quand il lui manque, en situation, pour exprimer ce qu'il a à dire. - Produire des phrases correctes, même très courtes. - Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent (noms et verbes en particulier; quelques adjectifs en relation avec les couleurs, les formes et grandeurs) concernant : <ul style="list-style-type: none"> . les actes du quotidien (hygiène, habillage, collation, repas, repos), . les activités de la classe (locaux, matériel, matériaux, actions, productions), . ses relations avec les autres: salutations (bonjour, au revoir), courtoisie (s'il vous plaît, merci). 	<ul style="list-style-type: none"> - Écouter en silence un récit facile, mais plus étoffé que l'année précédente. - Comprendre une histoire racontée ou lue par l'enseignant; la raconter, au moins comme une succession logique et chronologique de scènes associées à des images. <p>Progresser vers la maîtrise de la langue française</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître quelques termes génériques (animaux, fleurs, vêtements, etc.); dans une série d'objets (réels ou sous forme imagée), identifier et nommer ceux qui font partie de la classe d'un générique donné. - Produire des phrases de plus en plus longues, correctement construites. - Utiliser avec justesse le genre des noms, les pronoms usuels, les prépositions les plus fréquentes. - Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent (noms, verbes, adjectifs, adverbes, comparatifs) concernant : <ul style="list-style-type: none"> . les actes du quotidien, les activités scolaires, les relations avec les autres (salutations, courtoisie, excuses), 	<p>(marionnettes, jeu dramatique, dessin).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre un texte documentaire lu par l'enseignant; faire des liens avec les questions qui se posaient ou/et avec ce qui a été découvert en classe. - Apprécier une poésie, y repérer des mots évocateurs (ou amusants), faire part de ses impressions et les exprimer par un dessin ou une peinture libre. <p>Progresser vers la maîtrise de la langue française</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des phrases complexes, correctement construites. - Comprendre et utiliser à bon escient les temps des verbes pour exprimer le passé et le futur (le choix du temps étant plus important que la forme exacte du verbe conjugué). - Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent (noms, verbes, adjectifs, adverbes, comparatifs), concernant : <ul style="list-style-type: none"> . les actes du quotidien et les relations avec les autres, . les activités et savoirs scolaires et en particulier l'univers de l'écrit, . les récits personnels et le rappel des histoires entendues (caractérisation des

Petite section	Moyenne section	Grande section
	<p>. les récits personnels, le rappel des histoires entendues (caractérisation des personnages, localisation, enchaînement logique et chronologique).</p>	<p>personnages, relations entre eux, enchaînement logique et chronologique, relations spatiales),</p> <p>. l'expression des sentiments ou émotions ressentis personnellement, ou prêtés aux autres et aux personnages d'histoires connues.</p> <p>- S'intéresser au sens des mots : repérer un mot jamais entendu, essayer de comprendre un mot nouveau en contexte, interroger l'enseignant sur le sens d'un mot.</p>



Découvrir l'écrit

Se familiariser avec l'écrit

	Petite section	Moyenne section	Grande section
	<p>Supports du texte écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître des supports d'écrits utilisés couramment en classe; distinguer le livre des autres supports. - Utiliser un livre correctement du point de vue matériel. <p>Initiation orale à la langue écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter des histoires racontées ou lues par le maître. <p>Identification de formes écrites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître son prénom écrit en majuscules d'imprimerie. - Distinguer les lettres des autres formes graphiques (chiffres ou dessins variés). 	<p>Supports du texte écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître des supports d'écrits utilisés couramment en classe plus nombreux que durant l'année précédente. - Dans des situations simples (univers du vécu ou sujets déjà abordés), faire des hypothèses sur le contenu d'un texte au vu de la page de couverture du livre, d'images l'accompagnant. - Établir des liens entre des livres (imagiers / livres comportant texte et images; livres racontant une histoire / n'en racontant pas). <p>Initiation orale à la langue écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter des textes dits ou lus par l'enseignant qui accoutume l'enfant à comprendre un vocabulaire et une syntaxe moins familiers que ceux des textes entendus jusque-là. - Dans une histoire, identifier le personnage principal (c'est l'histoire de...); le reconnaître dans la suite des illustrations. - Rappeler le début d'une histoire lue par épisodes par l'adulte; essayer d'anticiper sur la suite. - Comparer des histoires qui ont des points communs (même 	<p>Supports du texte écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les types d'écrit rencontrés dans la vie quotidienne (livres, affiches, journaux, revues, enseignes, plaques de rue, affichages électroniques, formulaires...) et avoir une première idée de leur fonction. - Se repérer dans un livre (couverture, page, images, texte); s'orienter dans l'espace de la page. <p>Écoute et compréhension de la langue écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après l'écoute attentive d'un texte lu, accéder à sa pleine compréhension en interrogeant le maître sur le sens inconnu de mots, d'expressions, de constructions de phrase. - Connaître un conte dans différentes versions; établir des comparaisons précises entre elles. - Donner son avis sur une histoire. <p>Contribuer à l'écriture d'un texte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un énoncé oral pour qu'il puisse être écrit par l'enseignant (vocabulaire précis, syntaxe adaptée, enchaînements clairs, cohérence d'ensemble).

	Petite section	Moyenne section	Grande section
Se familiariser avec l'écrit		<p>personnage principal, même univers).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître quelques textes du patrimoine, principalement des contes. <p>Contribuer à l'écriture d'un texte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire un énoncé oral dans une forme adaptée pour qu'il puisse être écrit (dictée à l'adulte). <p>Identification de formes écrites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître son prénom écrit en écriture cursive. - Repérer des similitudes entre mots à l'écrit (lettres, syllabes) parmi les plus familiers (jours de la semaine, prénoms par exemple). - Reconnaître des lettres de l'alphabet. 	
Se préparer à apprendre à lire et à écrire	<p>Distinguer les sons de la parole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jouer avec les formes sonores de la langue : écouter et pratiquer de petites comptines très simples qui favoriseront l'acquisition de la conscience des sons (voyelles en rimes essentiellement), redire sur le modèle de l'enseignant et répéter des formulettes, des mots de trois ou quatre syllabes en articulant et prononçant correctement. 	<p>Distinguer les sons de la parole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter et pratiquer en les prononçant correctement de petites comptines très simples qui favorisent l'acquisition de la conscience des sons (voyelles essentiellement et quelques consonnes sur lesquelles on peut aisément effectuer des jeux sonores). - Dans un énoncé oral simple, distinguer des mots (des noms d'objets, etc.), pour intégrer l'idée que le mot oral représente une unité de sens. - Scander les syllabes de mots, de phrases ou de courts textes. 	<p>Distinguer les sons de la parole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer des comptines qui favorisent l'acquisition des sons, ainsi que des jeux sur les sons et sur les syllabes. - Distinguer mot et syllabe. - Dénombrer les syllabes d'un mot ; localiser une syllabe dans un mot (début, fin). - Distinguer les sons constitutifs du langage, en particulier les voyelles, <i>a, e, i, o, u, é</i>, et quelques consonnes en position initiale (attaque) ou en terminale (rime) dans les mots (<i>f, s, ch, v, z, j</i>). Localiser un son dans un mot (début, fin).

Se préparer à apprendre à lire et à écrire

Petite section

Pour s'acheminer vers le geste de l'écriture : le contrôle des gestes

- Imiter des gestes amples dans différentes directions.

Moyenne section

- Repérer des syllabes identiques dans des mots, trouver des mots qui ont une syllabe finale donnée ; trouver des mots qui riment.

Pour s'acheminer vers le geste de l'écriture : les réalisations graphiques

- Réaliser en grand les tracés de base de l'écriture : cercle, verticale, horizontale, enchaînement de boucles, d'ondulations, sur un plan vertical (tableau), puis horizontal (table).
- Imiter des dessins stylisés exécutés au moyen de ces tracés.
- Écrire son prénom en majuscules en respectant l'horizontalité et l'orientation de gauche à droite.

Grande section

- Discriminer des sons proches (*f/v, s/ch, s/z, ch/j*).

Aborder le principe alphabétique

- Mettre en relation des sons et des lettres : faire correspondre avec exactitude lettre et son pour quelques voyelles et quelques consonnes, quand la forme sonore est bien repérée.
- Reconnaître la plupart des lettres.

Apprendre le geste de l'écriture : l'entraînement graphique, l'écriture

- Pratiquer des exercices graphiques conduisant à la maîtrise des tracés de base de l'écriture.
- Après avoir appris le son qui est transcrit par une lettre, tracer cette lettre en écriture cursive.
- Sous la conduite de l'enseignant, copier en écriture cursive de petits mots simples dont les correspondances entre lettres et sons ont été étudiées : écrire en contrôlant la tenue de l'instrument et la position de la page ; s'entraîner à recopier les mots d'abord écrits avec l'enseignant pour améliorer la qualité de sa production, taille et enchaînement des lettres en particulier.
- Écrire de mémoire son prénom en écriture cursive.

Bloc-notes

A large, rounded rectangular area with a teal header and a white body containing horizontal lines for writing. The header is labeled "Bloc-notes".

Ce guide est également disponible en version accessible aux malvoyants sur demande :
guide-parents@education.gouv.fr

Programmes publiés dans le Bulletin Officiel Hors Série n°3 du 19 juin 2008

Calendrier année scolaire 2010-2011

	Zone A	Zone B	Zone C
Vacances des académies de :	Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	1 ^{er} septembre 2010	1 ^{er} septembre 2010	1 ^{er} septembre 2010
Rentrée scolaire des élèves	2 septembre 2010	2 septembre 2010	2 septembre 2010
Vacances de la Toussaint	du 23 octobre au 4 novembre 2010	du 23 octobre au 4 novembre 2010	du 23 octobre au 4 novembre 2010
Vacances de Noël	du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011	du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011	du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011
Vacances d'hiver	du 26 février 2011 au 14 mars 2011	du 19 février 2011 au 7 mars 2011	du 12 au 28 février 2011
Vacances de printemps	du 23 avril 2011 au 9 mai 2011	du 16 avril 2011 au 2 mai 2011	du 9 au 26 avril 2011
Vacances d'été	du 2 juillet 2011 au 5 septembre 2011	du 2 juillet 2011 au 5 septembre 2011	du 2 juillet 2011 au 5 septembre 2011

**Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.**

Réalisation : Délégation à la communication - Ministère de l'Éducation nationale 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 **Éditeur :** Centre national de documentation pédagogique Télérport 1@ 4, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex **Création :** W & Cie 19, rue Klock 92110 Clichy **Illustrations :** Hervé Tullet **Mise en page :** CNDP/Unité de production Textes/Print **Dépôt légal :** août 2010 **Copyright :** Ministère de l'Éducation nationale 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 **ISBN :** 978-2-240-03122-8 **Impression :** Grafiche Mazzucchelli **Papier couverture :** Certifié PEFC **Papier intérieur : 100% recyclé** à partir de papiers usagés recyclés **Exemplaire gratuit,** ne doit pas être jeté sur la voie publique.



À l'école maternelle, votre enfant va progressivement apprendre à vivre en groupe, à communiquer avec les adultes et les autres enfants et à découvrir le monde qui l'entoure.

- Comment est organisée sa scolarité ?
- Que doit-il apprendre ?
- Comment un enfant est-il aidé en cas de difficulté ?
- Quels sont vos droits et vos devoirs de parents ?
- Qui seront vos interlocuteurs ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, le ministère de l'Éducation nationale a édité ce guide. Vous y trouverez les programmes d'enseignement et des conseils pratiques pour accompagner votre enfant dans sa scolarité. Un guide des parents « Votre enfant à l'école CP-CM 2 » existe également.

Ces deux guides sont consultables en ligne sur :
www.education.gouv.fr

